



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aides de l'État

Question écrite n° 46582

Texte de la question

M. Joël Giraud alerte M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur l'impact financier de la lutte contre la prédation sur les crédits financiers destinés à l'élevage au niveau régional. Les éleveurs notamment des départements alpins font face à une pression toujours plus forte des attaques de loups sur les troupeaux. Le nouveau programme FEADER de la région PACA 2014-2020 prévoit une mesure intitulée "Prédation" dont l'objectif est de financer les équipements de protection des troupeaux. La profession s'inquiète de cette mesure qui fait l'amalgame entre une contrainte subie et une subvention destinée à accompagner la profession qui doit être avant tout permettre de moderniser ses équipements, d'installer des jeunes et de développer des signes de qualité... Pour les éleveurs, il est injuste que l'enveloppe FEADER régionale soit impactée, alors que ces financements liés à la prédation devraient relever d'une enveloppe nationale. Président de la commission permanente du Conseil National de la Montagne, il souhaiterait connaître son positionnement sur cette question importante pour le pastoralisme en particulier, pour la montagne en général.

Texte de la réponse

Les programmes de développement rural pour la période 2014-2020 sont en cours d'élaboration, dans le respect d'un cadre national permettant de garantir l'égalité envers certains publics (par exemple les jeunes) ou bien la solidarité vis-à-vis de certains territoires (comme par exemple la montagne), ou bien encore de répondre avec cohérence aux enjeux environnementaux. C'est ainsi qu'il a été décidé, en commun accord avec l'association des régions de France, d'élaborer un cadre national, et d'inclure les mesures de prévention contre la prédation des troupeaux, qui continueront à être financées par l'État, et qui viendront compléter les autres actions en faveur du pastoralisme dont la mise en oeuvre sera pleinement définie au niveau régional. Concernant les moyens financiers, le second pilier de la politique agricole commune (PAC) enregistre une augmentation importante de sa dotation pour la France pour la période 2014-2020, atteignant 9,909 milliards d'euros (en euros courants), à laquelle s'ajouteront des transferts du premier vers le second pilier de la PAC que la France entend mobiliser pour concrétiser les choix de mise en oeuvre nationale annoncés à Cournon par le Président de la République, le 2 octobre 2013. Ces choix consistent à ré-orienter les aides de la PAC en faveur de l'élevage et de l'emploi, sans déséquilibrer aucune production. Sur le deuxième pilier, il s'agit de revaloriser l'indemnité compensatoire de handicap naturel, de renforcer les crédits pour l'installation des jeunes agriculteurs, de mettre en place un plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles qui démultiplie les aides à l'investissement ainsi que de renforcer les soutiens aux mesures agro-environnementales et à l'agriculture biologique. Par ailleurs, les besoins relatifs à la mesure de lutte contre la prédation, avec en particulier la pression croissante des attaques de loups sur les troupeaux en région Provence Alpes Côte d'Azur, ont été pris en compte dans l'attribution de l'enveloppe régionale du fonds européen agricole de développement rural. Ainsi, les moyens financiers qui pourront être consacrés à l'élevage connaîtront une augmentation sensible sur les prochaines années et devront permettre de conforter l'élevage en zone de montagne.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46582

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée au JO le : [24 décembre 2013](#), page 13356

Réponse publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1549